

- 7 La demande est validée et partie en traitement. Cliquez sur «terminer» pour revenir à l'accueil

Un courriel de confirmation vous sera envoyé à votre adresse mail dans les minutes qui suivent



**Seule une réponse favorable de la CGSS à votre demande de délais permet la délivrance d'une attestation et la suspension du recouvrement forcé**



Nous contacter :  
**www.contact.urssaf.fr**  
 Numéro unique : **39 57 \***  
 (\* Prix d'un appel local depuis un poste fixe)



*J'ai un Dossier Cotisant en Ligne*

**Je souhaite  
 obtenir des  
 délais de paiement**  
*(valable sur 12 mois)*

Direction Recouvrement - Département Supports / décembre 2017



**www.urssaf.fr**

## Comment procéder pour une demande de délai de paiement ?

**Important :** avant de formuler votre demande de délai de paiement, assurez-vous que votre part salariale soit réglée intégralement, via votre compte en ligne et que toutes les déclarations de cotisations aient été fournies.

- 1 Connectez-vous sur le site [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr) et identifiez-vous :

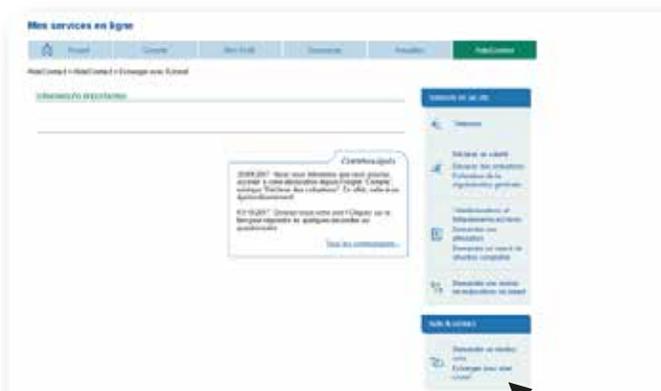
Votre espace

Siret / Identifiant

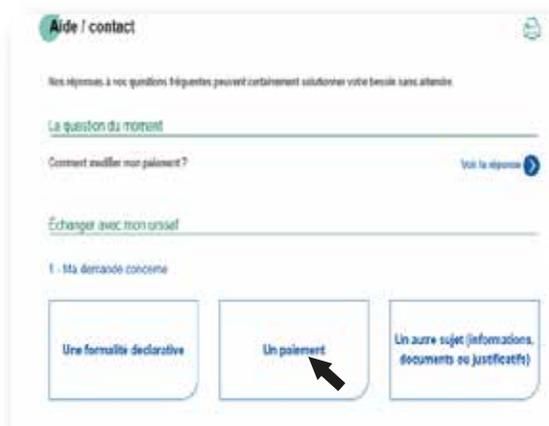
Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

- 2 Sélectionnez «Echanger avec mon Urssaf» en bas à droite de votre écran :



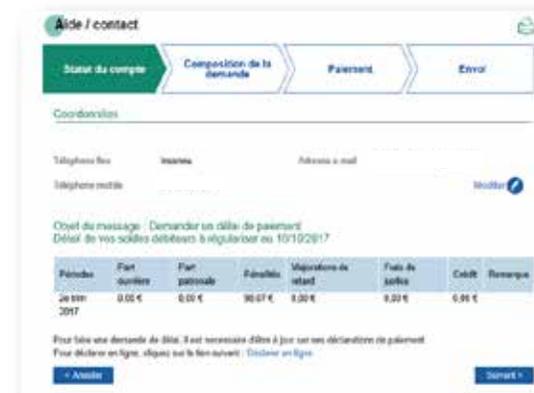
- 3 Choisir la demande concernée «Un paiement»



- 4 Précisez le sujet «demander un délai de paiement»



- 5 Vérifiez la situation du compte et cliquez sur «suivant»



- 6 Renseignez les champs demandés dans la composition de votre demande de délais et cliquez sur «suivant»